

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE ÉTENDUE À 10 ANS

### 1. Objet

1.1 La présente garantie conventionnelle (ci-après « Garantie ») est délivrée par Neri S.p.A., dont le siège social est situé S.S. Emilia 1622, 47020 Longiano (FC), Italie (ci-après « Neri »), en faveur de ses clients (ci-après « Clients ») qui ont acheté des appareils à LED de première main disponibles sur les catalogues Neri (ci-après « Produits »), directement auprès de Neri ou chez l'un de ses revendeurs agréés. La présente Garantie n'est ni transférable ni cessible à des tiers.

1.2 La présente Garantie est valable pour les Produits achetés à partir de septembre 2016. Neri se réserve le droit de modifier le contenu de la présente Garantie à tout moment, sans aucun préavis. Toute modification apportée à la présente Garantie sera effective sur toutes les commandes reçues par Neri à compter de la date de publication de la nouvelle version de la Garantie sur le site [www.neri.biz](http://www.neri.biz).

### 2. Champ d'application de la Garantie

Neri garantit que les Produits sont conformes aux indications des fiches techniques relatives et exempts de tout défaut de fabrication et/ou de matériaux. Aucune autre déclaration ou représentation de tiers ne pourra effectivement limiter Neri en matière de Produits.

### 3. Conditions de fonctionnement de la Garantie

La présente Garantie s'applique à condition que :

- a) l'assemblage et l'installation des Produits soient réalisés en conformité avec les instructions relatives fournies par Neri et par le personnel technique spécialisé ;
- b) le Client fournisse à Neri la copie d'un certificat régulier de conformité et de contrôle du système électrique relatif aux Produits émis par un technicien qualifié ;
- c) les Produits soient utilisés conformément aux instructions les concernant et pour les usages, les destinations et les applications spécifiquement indiqués dans les manuels d'instructions et/ou dans les fiches techniques en vigueur à la date de la commande ;
- d) les valeurs limites de température et de tension applicables aux Produits soient respectées et que les Produits ne soient pas exposés à des charges mécaniques non conformes aux usages, aux destinations et aux applications prévues ;
- e) l'entretien des Produits, si nécessaire, soit réalisé en conformité avec les instructions relatives fournies par Neri et par le personnel technique spécialisé ;
- f) le défaut détecté par le Client compromette le fonctionnement des Produits ;
- g) le Client ait effectué toutes les procédures d'urgence indiquées dans les manuels d'instructions et/ou dans les fiches techniques relatives ;
- h) les Produits jugés défectueux soient conservés par le Client dans l'état dans lequel ils se trouvent (y compris la source de lumière) pour le temps requis afin que Neri puisse effectuer les contrôles nécessaires ;
- i) le Client ait effectué le paiement complet du prix des Produits.

### 4. Limitations et exclusions

4.1 La présente Garantie ne s'applique pas à tous les cas où la non-conformité ou de défaut n'est pas imputable directement à Neri et, en particulier, en cas de :

- a) dommages et/ou avaries survenus pendant les phases de manutention et/ou de transport tels que, à titre d'exemple et sans limitation, les rayures, les bosselures, les dysfonctionnements ;
- b) montage, installation, raccordement aux systèmes d'alimentation ou mise en service des Produits effectués de manière incorrecte ou, quoi qu'il en soit, non conforme aux instructions fournies par Neri ;
- c) défauts causés par les perturbations impulsives d'amplitude ou de durée supérieures aux dispositions de la norme CEI 61000-4-5:2005-11 et CEI 61547:2009 ;

d) défauts des Produits dus à des événements imprévus et imprévisibles, qui excluent l'attribution de ces défauts au processus de fabrication des Produits (à titre d'exemple et sans limitation, des événements fortuits et/ou de force majeure, des événements atmosphériques extraordinaires tels que les décharges électriques et la foudre, les actes de vandalisme, les incendies, les courants parasites).

4.2 Dans tous les cas, la Garantie ne couvre pas :

- a) les systèmes de télécontrôle (photocellules, modules de télégestion à distance, etc.) fournis avec les Produits ;
- b) les éventuels accessoires, pièces et éléments ajoutés au Produit après la livraison et/ou l'installation ;
- c) les pièces en plastique qui décolorent ou varient en termes de transparence, d'opacité, de teinte ou qui deviennent fragiles à cause du processus de vieillissement naturel ;
- d) les composants du Produit soumis à l'usure ;
- e) les Produits modifiés ou réparés sans l'autorisation écrite préalable de Neri ;
- f) tous les frais et coûts accessoires connexes et/ou résultant des activités de réparation et/ou de remplacement des Produits ou des composants déformés ou défectueux (à titre d'exemple et sans limitation, les coûts/frais pour le démontage et le montage, les frais de port des Produits déformés ou défectueux ainsi que ceux réparés ou de remplacement, les éventuels frais de déplacement, de séjour soutenus par Neri pour effectuer l'intervention sous garantie sur le lieu d'installation des Produits, les frais pour les équipements de levage et les échafaudages).

### 5. Activation et durée de la garantie

5.1 Afin de pouvoir bénéficier de la présente Garantie, le Client, après avoir vérifié la présence du code WARRANTY.10 sur la commande, devra envoyer la demande à [warranty@neri.biz](mailto:warranty@neri.biz) en indiquant les données d'identification du Client, la dénomination et le code du Produit, le numéro et la date de la facture d'achat, le lieu d'installation du Produit), dans un délai de trente (30) jours à compter de la date indiquée sur la facture.

5.2 Si elle est correctement activée selon la procédure décrite dans le paragraphe précédent, la présente Garantie restera en vigueur pendant une durée de 10 ans (120 mois) à compter de la date indiquée sur la facture d'achat. Dans tous les cas, uniquement en référence aux composants d'alimentation des Produits, la Garantie a une durée maximum de 50 000 heures (correspondant à 12 heures de fonctionnement par jour) ; dans cette limite, la Garantie est également valable pour les défauts pouvant survenir avec une fréquence supérieure au taux de panne nominal de 0,2 %/1 000 heures d'utilisation, sauf indication contraire sur la fiche technique.

5.3 En l'absence d'activation de la présente Garantie, la garantie « standard », émise par Neri en référence aux produits qu'elle commercialise, s'appliquera, comme indiqué sur le site [www.neri.biz](http://www.neri.biz) dans la section Garantie.

### 6. Assistance pendant la période de garantie

6.1 Le Client aura la charge de signaler par écrit toute non-conformité ou défaut des Produits directement à Neri, au moyen d'une communication à envoyer à l'adresse E-mail [postvendita@neri.biz](mailto:postvendita@neri.biz) au plus tard trente (30) jours après la découverte du défaut, en indiquant :

- a) le nom et le code du Produit ;
- b) le numéro et la date de la facture d'achat ;
- c) le lieu d'installation du Produit ;
- d) la description détaillée du défaut accompagnée de preuves photographiques ;
- e) le mode d'utilisation du Produit et les conditions environnementales dans lesquelles il a été utilisé.

- 6.2 Dès réception de la communication du Client, Neri effectuera une vérification préliminaire de la non-conformité ou du défaut signalé et communiquera au Client l'éventuelle autorisation au retour en indiquant également les modalités de ce retour. Les retours ne seront acceptés par Neri que si préalablement autorisés par écrit, envoyés correctement, emballés convenablement et avec le transport prépayé. L'autorisation pour le retour des Produits ne constituera en aucun cas une forme de reconnaissance des difformités ou des défauts de la part de Neri.
- 6.3 Si Neri constate que les Produits sont effectivement déformés ou défectueux et que les non-conformités ou les défauts signalés par le Client sont couverts par la présente Garantie, elle procédera, à son entière discrétion, dans un délai raisonnable à compter de la réclamation, à la réparation et/ou au remplacement gratuit des Produits ou des composants équivalents en termes de performances énergétiques et d'éclairage, dans les limites autorisées par le progrès de la technologie LED. En alternative, Neri pourra également rembourser le prix des Produits au Client, en tout ou en partie, par l'émission d'une note de crédit. Dans le cas de défaut important dans l'apparition de la rouille, si Neri constate son existence, le Client aura uniquement le droit de recevoir à son domicile la peinture spéciale et les instructions nécessaires pour repeindre le Produit, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnisation différent ou ultérieur.
- 6.4 Les remèdes décrits au paragraphe 6.3 précédent constituent les seuls remèdes pouvant être invoqués par le Client envers Neri sur la base de la présente Garantie. Sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, toute autre responsabilité de Neri est exclue concernant la fourniture de Produits déformés ou défectueux, à titre de dommages directs, indirects ou à tout autre titre, et le Client n'aura pas le droit d'obtenir des extensions de paiement, des réductions de prix ou la résiliation du contrat de vente.
- 6.5 Si elle est correctement activée selon la procédure décrite dans le paragraphe 5 précédent, la présente Garantie constitue la seule et unique forme de garantie sur les Produits fournis par Neri au Client, à l'exclusion expresse de toute autre forme de garantie et/ou droit explicite et/ou implicite éventuellement reconnus par la loi au Client (à titre d'exemple et sans limitation, les garanties de commercialité, d'adéquation à un usage particulier, qui sont toutes refusées ici) qui y renonce dans la pleine mesure admise par la loi.

## **7. Exonération de responsabilité**

Neri décline toute responsabilité pour tout dommage pouvant, directement ou indirectement, affecter les personnes et/ou les biens suite au non-respect des dispositions relatives aux Produits, en particulier celles concernant le montage, l'installation, l'utilisation et l'entretien de ceux-ci, et/ou suite à une utilisation des Produits non conforme à la diligence requise par la nature de ceux-ci.

## **8. Loi applicable - Tribunal compétent**

La présente garantie conventionnelle est régie par la loi italienne et, pour tout différend relatif à celle-ci, seul le Tribunal de Forlì sera compétent.